



102074346

RECORDATION FORM COVER SHEET

Commissioner of Patents and Trademarks:

Please record the attached original documents:

Assignment of Registration

1. Name of conveying party:

A. Hardy & Co. S.A.,
corporation of France

4.19.02

2. Name and Address of
receiving party:

Hardy Cognac S.A.
corporation of France
142 Rue Basse De Crouin
16100 Cognac
France

RECEIVED
APR 19 2002
SECTION 1

3. Nature of conveyance:

Assignment

The assignee is not domiciled in
the United States and a domestic
representative designation is at-
tached.

Execution Date: April 15, 2002

4. Trademark Registration No.:

Trademark Registration No. 1684613

5. Name, address of party to whom
correspondence concerning documents
should be mailed:

Thomas H. Thorelli
Thorelli & Associates
70 West Madison St. Suite 5420
Chicago, IL 60602

6. Total number of registrations
involved:

one (1) registration.

7. Total Fee: \$40 (attached).

Statement and Signature

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and
any attached copy is a true copy of the original document.

Signature

Thomas H. Thorelli

4/19/02
Date

04/30/2002 DBYRNE T 0000032 1684613 pages included with cover sheet: three (3).

01 FC:481

40.00 0P

1684613

**POWER OF ATTORNEY AND APPOINTMENT
OF DOMESTIC REPRESENTATIVE**

Hardy Cognac S. A., a corporation of France, with an address of 142 Rue Basse De Crouin, 16100, Cognac, France, hereby appoints Mr. Thomas H. Thorelli of Thorelli & Associates P.C., member of the Bar of the State of Illinois, whose postal address is 70 West Madison St. Suite 5420, Chicago, IL 60602, USA, telephone number (312) 357-0300; fax number (312) 357 0328, to prosecute applications, to transfer all business in the US Patent and Trademark Office, or the Courts, in connection therewith, and to receive certificates of registration, with full powers of substitution, revocation and addition, simultaneously revoking all previous powers.

Thomas H. Thorelli, whose postal address is 70 West Madison St. Suite 5420, Chicago, IL 60602, USA, is hereby designated Hardy Cognac S.A.'s representative upon whom notices or process in proceedings affecting the mark may be served, and simultaneously revokes all previous appointments.

Hardy Cognac S.A.

Date: April 15th 2002

By: 
(signature)

MICHAEL S. BAILLY GIBSON
(name)

MANAGING DIRECTOR
(title)

ASSIGNMENT OF REGISTRATION

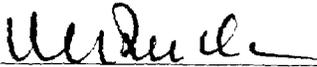
WHEREAS A. Hardy & Co., S.A., ("Assignor"), with an address of 142 Rue Basse De Crouin, BP 27, 16100, Cognac, France, has adopted, used and is using the mark referenced in Schedule A attached hereto, which is registered in the United States Patent and Trademark Office;

WHEREAS Hardy Cognac S.A., ("Assignee"), formerly KCP Hardy S.A. and changing the name to Hardy Cognac S.A. pursuant to the attached hereto document, with an address of 142 Rue Basse De Crouin, 16100, Cognac, France, is desirous of acquiring said mark and registration thereof;

NOW, THEREFORE, for good and valuable consideration, receipt of which is hereby acknowledged, Assignor does hereby assign to Assignee all rights, title and interest in and to the said mark, together with the goodwill of the business symbolized by the mark, and the above-identified registration thereof.

A. Hardy & Co., S.A.

Date: April 15th 2002

By: 
(signature)

MICHAEL S. BAILLY GIBSON
(name)

DEPUTY MANAGING DIRECTOR
(title)

SCHEDULE A

| | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Mark | COGNAC PERFECTION BY A. HARDY & CIE |
| Registration No. | 1684613 |
| Registration Date | 1992-04-28 |

copie AB

KCP HARDY S.A.
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 838.200 EUROS
SIEGE SOCIAL : 33, Rue du Canton - 16100 COGNAC
R.C.S. : COGNAC 429 397 110

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 AVRIL 2002

L'an deux mil deux

Le dix avril

A 11 Heures

Au 142, Rue Basse de Crouin - 16100 COGNAC,

Les actionnaires de la Société **KCP HARDY S.A.** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 26 mars 2002.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Serge DAVID préside la séance en sa qualité de **Président du Conseil d'administration.**

Monsieur BARAT Francis et **Monsieur CALLANDRE Dominique**, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme **scrutateurs.**

Monsieur BAILY GIBSON Michael assume les fonctions de **Secrétaire.**

La Société **ACL CENTRE ATLANTIQUE**, Commissaire aux Comptes de la Société, assiste également à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent**54.999**..... actions et que les actionnaires votant par correspondance possèdent actions sur les 55.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du tiers du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires et les récépissés postaux d'envoi recommandé.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception.
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'administration.

AB

SD WY B

- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts.
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la dénomination de la Société qui devient HARDY COGNAC S.A. à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 3

«La dénomination sociale est :

HARDY COGNAC S.A.»

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège de la Société à :

142. Rue Basse de Crouin
16100 COGNAC,

SD FB
WY PC

à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 4

«Le siège de la Société est fixé à : 142, Rue Basse de Crouln - 16100 COGNAC.»

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Three handwritten signatures are present. The top signature is 'Goussier', the middle one is 'Urkub', and the bottom one is 'Lallau'.

FB
SD Urkub



KCP HARDY S.A.

142, rue Basse de Crouin
B.P.27 - 18101 COGNAC Cedex
Tél.: 33 (0)5 45 82 59 55 - Fax : 33 (0)5 45 82 69 77
E-mail : kcp Hardy@wanadoo.fr

Cognac, April 19th 2002

To whom it may concern

The text below is the translation of an extract from the minutes of an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KCP Hardy SA held on April 10th 2002 to "inter alia" change the name of the company.

"...First Resolution

The General Meeting, following the proposal of the Board of Directors and having considered their report, decides to modify the company name, which becomes HARDY COGNAC SA as from this date.

This resolution is unanimously approved.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution the General Meeting decides to modify article 3 of the statutes of the company

... Article 3 the name of the company is HARDY COGNAC SA

The rest of the article remains unchanged.

This resolution is unanimously agreed...."

As a British national resident in France since 1974, I certify that the above is a fair as accurate translation of the French text.

Mike Baily Gibson
Managing Director